

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER
PROCÈS-VERBAL
DU 7 OCTOBRE 2011
SÉANCE ORDINAIRE

1. **Présences et quorum**

PRÉSENTS:

Conseillers : M. Marcel Nadeau
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet

ABSENTE : Mme Jeanne-Paule Beaulieu

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

11-161 Tout en laissant le point varia ouvert, le projet de l'ordre du jour est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2011**

11-162 Il est proposé par monsieur Bruno Roy appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 2 septembre 2011.

5. **Lecture et adoption des COMPTES**

11-163 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que les comptes du mois de SEPTEMBRE sont acceptés par les membres du conseil municipal pour un montant de **56 529.79\$**

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci- dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

6. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois de septembre 2011.

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de septembre 2011.

Demande de ponceaux de ciment usagés

11-164 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de monsieur Pierre-Paul Garon pour des ponceaux de ciment usagés.

Demande d'appui / Bois d'œuvre Cédrico concernant la fermeture des usines de Causapscal et de Price

11-165

Considérant : que Bois d'œuvre Cédrico inc. a annoncé le 11 août dernier la fermeture des usines de Causapscal et de Price ainsi que l'arrêt de ses travaux sylvicoles et d'abattage en forêt dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis;

Considérant : que le chiffre d'affaires d'une dizaine d'entreprises forestières, sylvicoles, de camionnage et d'abattage des MRC de La Mitis, de La Matapédia, de Bonaventure et du Témiscouata dépend principalement et en bonne partie des activités de Bois d'œuvre Cédrico inc.;

Considérant : que lorsque l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico inc. cesse ou ralentit ses activités cette situation entraîne un effet domino dévastateur pour l'activité économique de notre circonscription et de l'Est-du-Québec;

Considérant : que cette situation compromet plus de 560 emplois directs ainsi qu'une masse salariale de près de 20 M\$;

Considérant : que les usines FF Soucy de Rivière-du-Loup, Uniboard Canada inc. à Sayabec, Félix Huard à Sainte-Luce, Bois CFM à Causapscal, Bois Serco à Saint-Vianney et Tembec à Matane s'approvisionnent à moindre coût auprès de Bois d'œuvre Cédrico inc. en raison de la courte distance qui les sépare;

Considérant : que l'arrêt des opérations de Bois d'œuvre Cédrico inc. aura un impact majeur sur les coûts de production de ces usines et par le fait même, plus de 1000 emplois indirects sont menacés;

Considérant : que Bois d'œuvre Cédrico inc. est un maillon indispensable à la vitalité et à la viabilité économique de ces usines;

Considérant : que ces travailleurs provenant du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie n'ont pas accumulé assez de semaines de travail pour se qualifier à l'assurance-emploi et se retrouvent sans revenu risquant ainsi de quitter notre région pour

se trouver un autre emploi ou de se retrouver à la sécurité sociale;

- Considérant :** que nos entreprises et nos municipalités ne peuvent perdre des travailleurs qualifiés et expérimentés de la sorte surtout dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de dévitalisation;
- Considérant :** que les propriétaires de boisés privés qui vendent jusqu'à 160 000 \$ de bois par semaine à Bois d'œuvre Cédrico inc. sont aussi durement touchés par l'arrêt des opérations;
- Considérant :** qu'il s'agit bien souvent d'agriculteurs et de travailleurs forestiers qui doivent déjà composer avec les difficultés économiques de notre région;
- Considérant :** que la richesse foncière uniformisée des municipalités de Price, Lac-au-Saumon et Causapscal est affectée par cette situation;
- Considérant :** que ces mêmes contribuables des MRC de La Matapédia et de La Mitis qui risquent de perdre leur emploi subiront aussi une hausse de taxes puisqu'il s'agit de vases communicants;
- Considérant :** que les difficultés de Bois d'œuvre Cédrico inc. ont d'importantes répercussions sur la fréquentation de nos écoles et de nos commerces qui a déjà diminué considérablement au cours des dernières années;
- Considérant :** que le Centre de formation professionnelle en foresterie de l'Est-du-Québec a développé un partenariat financier avec Bois d'œuvre Cédrico inc. pour l'offre des programmes d'études suivants : *Travail sylvicole, Abattage façonnage des bois et Conduite de véhicules lourds — voirie forestière*;
- Considérant :** que ces trois programmes d'études sont menacés en raison de l'arrêt des opérations de Bois d'œuvre Cédrico inc.;
- Considérant :** que cette situation met en péril le cheminement professionnel de 52 étudiants, la santé financière de l'établissement scolaire et l'emploi de 13 enseignants et 9 employés de soutien;
- Considérant :** que les intervenants politiques, économiques et sociaux sont conscients de la nécessité d'assurer la pérennité de l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico inc. pour la circonscription de Matapédia et l'Est-du-Québec, et de son importance stratégique.

Il est proposé par : Monsieur Marcel Nadeau

et appuyé par : Monsieur Rodrigue Ouellet

Que nous, : la municipalité de Saint-Charles-Garnier demandons au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Clément Gignac et au ministre des Finances et du Revenu, monsieur Raymond Bachand d'intervenir d'urgence pour permettre la relance de Bois d'œuvre Cédrico inc. dans les meilleurs délais en prenant dès maintenant les actions adéquates requises pour l'entreprise et en posant un geste politique pour préserver les emplois, les entreprises et les municipalités de la circonscription de Matapédia et de l'Est du Québec qui dépendent de la viabilité de Bois d'œuvre Cédrico inc.

De plus, une copie de cette résolution sera envoyée à la députée de Matapédia et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, d'action communautaire et d'économie sociale, madame Danielle Doyer et au vice-président de Bois d'œuvre Cédrico inc., monsieur Denis Bérubé.

Demande d'appui de la MRC de La Matapédia concernant les routes forestières

11-166 **CONSIDÉRANT** l'effondrement du marché du bois qui a mené à la fermeture et à la faillite de dizaine d'usines, situation qui perdure également;

CONSIDÉRANT la précarité financière des entrepreneurs forestiers qui dépendent des usines de transformation du bois;

CONSIDÉRANT le départ de centaines de familles de nos municipalités qui quittent définitivement la région faute de trouver du travail en forêt;

CONSIDÉRANT l'expertise en voirie forestière développée par les petits entrepreneurs forestiers locaux de chacun des régions qui permet de maintenir les coûts d'exécution de ces travaux aussi compétitifs que possible;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction R-20 prévoient une exclusion à l'égard des travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploitation en forêt et qui sont exécutés par des salariés des entreprises forestières;

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence a déterminé que seuls les chemins de récolte et les chemins d'hiver n'étaient pas assujettis à cette loi. Une telle situation fait en sorte que les entreprises forestières, les ZEC (Zone d'exploitation contrôlée), les pourvoiries, les MRC et les municipalités et tous les autres organismes oeuvrant en forêt doivent obligatoirement avoir recours aux services employeurs professionnels », c'est-à-dire à des employeurs embauchant des salariés du secteur de la construction, pour effectuer la construction et l'entretien des chemins forestiers, ce qui augmente considérablement les coûts affectés à ce type de travaux, biaise le libre marché et la libre concurrence, et ce, au détriment des entrepreneurs locaux déjà implantés dans nos collectivités;

CONSIDÉRANT QUE les exigences légales pour la réalisation de travaux de voirie sur les terres du domaine de l'État sont assujetties au règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), LRQ., c. F-4.1. et que les ingénieurs forestiers sont les professionnels les plus habilités pour planifier les tracés et superviser leur construction de manière conforme au RNI.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu à l'unanimité :

1. Que la municipalité de Saint-Charles-Garnier appuie le Conseil de l'Industrie Forestière du Québec et demande à la ministre du Travail, Mme Lise Thibeault, de modifier la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction R-20, afin d'exclure tous les travaux de voirie exécutés en milieu forestier de son champ d'application;
2. Que la présente résolution soit transmise pour appui aux MRC du Bas-Saint-Laurent, aux municipalités et aux intervenants forestiers de La Mitis.

Renouvellement du contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères

11-167 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier renouvelle pour l'année 2012, le contrat de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des ordures ménagères au centre de transfert de La Mitis. Que les collectes se feront à tous les mercredis.

- ◆ Du 1^{er} janvier au 31 mai, à la quinzaine
- ◆ Du 1^{er} juin au 31 août, à la semaine
- ◆ Du 1^{er} septembre au 31 décembre, à la quinzaine

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

Coût 2012 : 11 793.50\$ plus taxes.

Renouvellement du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables

11-168 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier renouvelle pour l'année 2012, le contrat de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des matières recyclables au CFER de Mont-Joli. Les collectes se feront à tous les mercredis, et ce à toutes les deux (2) semaines. Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

Coût 2012 : 6 020.35\$ plus taxes.

Travaux communautaires / M. Yves Fournier

- 11-169 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de monsieur Yves Fournier à l'effet d'effectuer 88 heures de travaux communautaires. La date de fin des travaux est le 30 juin 2012.

Unité Domrémy / demande de don pour les Paniers de Noël

- 11-170 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'autoriser un don de 25\$ pour les Paniers de Noël 2011.

Candidate à la création du Journal municipal

- 11-171 Suite à la démission verbale de madame Manon Banville, il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement d'accepter la candidature de madame Annie Béland pour la gestion du Journal municipal.

Appui au Comité de développement Les Hauteurs

- 11-172 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier appuie le comité de développement dans leurs démarches auprès de la Commission scolaire des Phares afin que soit maintenu les heures de services du secrétariat de l'école La Source de Les Hauteurs.

Demande de suspension immédiate de la commission de représentation électorale du Québec

- 11-173 **ATTENDU QUE :** La Commission de représentation électorale propose une transformation majeure de la carte électorale du Québec (86 circonscriptions seront touchées);
- ATTENDU QUE :** l'égalité du vote des électeurs n'est pas le seul critère à considérer afin d'assurer le caractère effectif de la représentation ;
- ATTENDU QUE :** Le CRE, par les limitations du cadre législatif maintien le « statu quo » quant au nombre de députation et qu'il ne peut revoir à la baisse le nombre de députés afin de respecter les limites des MRC et des régions administratives;
- ATTENDU QUE :** de nombreuses municipalités seront déchirées en deux voir trois circonscriptions électorales différentes;
- ATTENDU QUE :** les nombreux discours entourant la carte électorale du Québec semblent unanime et qu'il faut réformer en profondeur la Loi électorale du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Nous demandons à l'Assemblée Nationale de suspendre immédiatement les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec.

Nous exigeons de l'Assemblée Nationale :
De revoir et corriger en profondeur la Loi électorale du Québec afin de mieux harmoniser les limites des circonscriptions avec celles des régions administratives et des MRC de la région;

Une copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la MRC de La Mitis et à la députée du comté de Matapédia sur proposition du conseiller monsieur Rodrigue Ouellet, appuyée par le conseiller monsieur Bruno Roy, il est UNANIMEMENT RÉSOLU par tous les membres du conseil présents.

CHAUFFEURS / BANQUE DE NOMS

Monsieur Nelson Soucy

- 11-174 Monsieur Nelson Soucy offre ses services comme chauffeur et à l'entretien des véhicules; Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que monsieur Soucy fera partie de la banque de noms des chauffeurs de la municipalité.

Monsieur Jean-Rock Michaud

- 11-175 Monsieur Jean-Rock Michaud offre ses services comme chauffeur et à l'entretien des véhicules ; Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement que monsieur Michaud fera partie de la banque de noms des chauffeurs de la municipalité.

6. MRC DE LA MITIS

M. le maire informe le conseil des points importants de la réunion de La MRC de La Mitis, du 12 septembre 2011.

7. POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

- 11-176 **Considérant** les besoins formulés par les aînés de la communauté de Saint-Charles-Garnier dans le cadre de la consultation faite pour la démarche Municipalité amie des aînés;

Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier confirme sa participation financière de 20% des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet « Amélioration de la qualité de vie des aînés de Saint-Charles-Garnier ».

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. VOIRIE LOCALE

- 11-177** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement de faire effectuer des travaux de creusage de fossés dans le rang 8 Est et faire l'achat de gravier ainsi que un dernier nivelage sur les chemins municipaux. Ces travaux seront effectués par les constructions Jalbert et Pelletier de St-Gabriel.
De plus il est résolu que monsieur Raoul Garon, manœuvre pose, avec l'aide de monsieur Yves Fournier, les balises sur les routes de la municipalité, dans les prochaines semaines.

10. NOTAIRE / MANDAT

- 11-178** **Considérant** la cession d'un terrain de la Fabrique en faveur de la municipalité;
Considérant que suite à la description technique des superficies acquises faite par un arpenteur-géomètre, la préparation des actes notariés doit être réalisée par un notaire; Par conséquent, il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que la municipalité mandate MAÎTRE JOSEPH BÉRURÉ à titre de notaire pour rédiger les actes notariés. De plus, il est résolu que monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, au nom de la municipalité, le contrat notarié.

11. AVIS DE MOTION se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux

Le conseiller monsieur Rodrigue Ouellet donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption afin de décréter des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 185

- 11-179** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu à la majorité que soit adopté le règlement numéro 185 modifiant le règlement numéro 126 « Rémunération des élus »

Pour : 3 conseillers et le maire

Contre :1 Madame Nancy Pineault désire signifier qu'un élu qui est au travail ou cause de maladie ne devrait pas être pénalisé.

13. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT

- 11-180** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu de nommer monsieur Marcel Nadeau, maire suppléant pour une période de trois (3) mois, c'est-à-dire jusqu'à la séance de janvier 2012. À ce titre, il est autorisé, en l'absence du maire, à signer les documents de la municipalité en compagnie de la directrice générale. Il est de plus désigné à représenter la municipalité au conseil des maires et à tout autre endroit.

14. VARIA

1. Modification à l'entente SSISOM

11-181 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier l'entente relative à l'organisation d'un service de la protection des incendies (SSISOM) afin de permettre à toute municipalité faisant partie de l'entente d'être en mesure de faire l'acquisition d'immobilisation et de facturer aux autres municipalités par quotes-parts selon les mêmes modalités prévues à l'entente. De plus, les représentants de la municipalité sont autorisés à signer l'entente modifiée.

2. Pavillon Euclide-Fournier

La Commission scolaire des Phares tiendra une assemblée de consultation publique le lundi 14 novembre prochain à 19 heures, à l'école des Hauts-Plateaux-Euclide-Fournier au 40, rue Principale à Saint-Charles-Garnier.

3. Bâtiment à sable

11-182 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau et résolu à l'unanimité de demander une soumission à Construction Mitissienne pour la réparation des portes du bâtiment à sable.

4. Désignation des inspecteurs en urbanisme

11-183 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC par le biais d'une entente avec celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur ou de l'inspectrice principalement affilié(e) à la municipalité peut nécessiter son remplacement par intérim par un autre inspecteur ou inspectrice du Service;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé de monsieur Marcel Nadeau et résolu à l'unanimité d'autoriser les personnes suivantes à signer les permis et certificats relatifs à l'application de la réglementation d'urbanisme et du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées selon les modalités de l'entente avec la MRC :

Gabriel Dumont, responsable
Annie Bergeron, adjointe
Cédric Charest
Hélène Gagnon
Jean-Philippe Quimper

Pierre-Luc Rioux

5. Vérification mécanique du bachoe

- 11-184** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement de requérir les services de M. Germain Fiola de Ste-Blandine pour une vérification mécanique du bachoe.

6. Thermostat électronique / centre communautaire

- 11-185** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande une soumission à Rimouski électrique pour l'achat et l'installation de thermostats électroniques pour le centre communautaire. Cette soumission devra être parvenue au bureau municipal, avant le 4 novembre 2011.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 11-186** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu de lever la séance à 20h55.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.